



SYNDICAT DU VAL DE LOIRE
Parc d'activités de St Porchaire
29, rue Lavoisier
79 300 BRESSUIRE

Tél : 05.49.80.34.71 – Courriel : accueil@svl79.fr

Comité Syndical Du 6 Décembre 2017

Procès-Verbal

Le 6 Décembre 2017, à 18H00, le comité du Syndicat, dûment convoqué par Mme la Présidente par lettre en date du 21 Novembre 2017, s'est assemblé dans l'amphithéâtre de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à Saint Porchaire, sous la présidence de Mme Dominique REGNIER.

Délégué	Présent	Délégué	Présent
BOISME – MORIN Yves	X	BRESSUIRE – BEALU Christophe Suppléant de BERNIER Jean-Michel	X
BRESSUIRE – COTHOUIS Bruno Suppléant de BREGÉON Emile	X	BRESSUIRE – BROCHARD Jacques	
BRESSUIRE – DUFAURET Josette	X	BRESSUIRE – MARQUOIS Cécile	
BRESSUIRE – MOREAU Jean-François		BRESSUIRE – PANNETIER Michel	X
CHICHE – RENAUDET Gilles		FAYE L'ABBESSE – REGNIER Dominique	X
GEAY – QUINTY Tony		BRETIGNOLLES – BONNIN Luc	
CERIZAY – AUBINEAU Jacky	X	CERIZAY – BODIN Jean-Pierre	X
CHANTELOUP – TRICOT Dominique	X	CIRIERES – VERDON Marie Suppléante de INGREMEAU Dorothée	X
COMBRAND – BÉTEAU Christian	X	COURLAY – GUILLOTEAU Guy	X
LA CHAPELLE ST ETIENNE – BOCHE Patrice	X	LA CHAPELLE ST LAURENT – BILHEU Jean-Yves	
LA FORET SUR SEVRE – MOREAU Daniel	X	LARGEASSE – DAVID Michel	X
BREUIL BERNARD – POINT Serge	X	LE PIN – AIRAUD Léopold Pouvoir à VERGNAULT Yannick	Pouvoir
MONCOUTANT – GOBIN Jean-Marc		MONCOUTANT – GUILBARD Thierry	
MONTRAVERS – JEAN David	X	MOUTIERS SOUS CHANTEMERLE – METAIS Thierry	
PUGNY – FAZILLEAU Stanislas	X	ST ANDRE SUR SEVRE – LOPES Nelson	X
ST JOUIN DE MILLY – GUILLET Jean-Marie Pouvoir à REGNIER Dominique	Pouvoir	TRAYES – FREROT Jean-Pierre	
ARGENTONNAY – BESNARD Sandra		ARGENTONNAY – GUILLOTEAU Michel Suppléant de GRIMAULT Jean-Paul	X
GENNETON – MOENS Philippe		LA PETITE BOISSIERE – GODET Jean-Pierre	
MAULEON – COUSSEAU Jean Marie	X	MAULEON – LOISEAU Joël	X
MAULEON – PAULIC Claire Pouvoir à LOISEAU Joël	Pouvoir	NUEIL LES AUBIERS – BREMOND Philippe Pouvoir à SIMONNEAU Jean	Pouvoir
NUEIL LES AUBIERS – SIMONNEAU Jean	X	ST AMAND SUR SEVRE – ECHASSERIAU Viviane Suppléante de BAZANTAY Sylvie	X
ST AUBIN DU PLAIN – MAROLLEAU Serge	X	ST MAURICE ETUSSON – COPPET Jacques	X
ST PIERRE DES ECHAUBROGNES – AUDOUIT Gérard	X	VOULMENTIN – BOUTIN Patrick	X
ARGENTON L'EGLISE – ENON Sylvie	X	BOUILLE LORETZ – MERCERON Jean-Marie	X
BOUSSAIS – INGREMEAU Franck Suppléant de GRIMAULT Willy	X	COULONGES THOUARSAIS – ERISSE Sébastien	X
GLENAY – ROBINSON Sharyn	X	LUCHE THOUARSAIS – PALLUAU Joële	
LUZAY – AUBRIT Nicole		PIERREFITTE – GRELLIER Géraldine	X
SAINT VARENT – DEHAY Christophe	X	SAINTE GEMME – NIORT Emmanuel	X
ST MARTIN DE SANZAY – POUPARD Emmanuelle		VAL EN VIGNES – VERGNAULT Yannick	X

Nombre de voix	
Nombre de membres en exercice	58
Nombre de membres présents	37
Nombre de suffrages exprimés	41

Le quorum étant atteint, le Comité peut délibérer.
Mme DUFAURET Josette est désignée comme secrétaire de séance.

1 – Adoption du Compte-rendu de la réunion du 14 Juin 2017

Le compte-rendu de la réunion du 14 Juin 2017 a été envoyé à tous les délégués. Madame la Présidente demande si les délégués ont des remarques sur ce dernier.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 14 Juin 2017 est adopté à l'unanimité.

2 – Election d'un membre du Bureau Syndical

Madame la Présidente informe les membres du comité, que suite à son élection en tant que nouveau maire de Moncoutant, Monsieur Gilles PETRAUD n'est plus délégué titulaire au SVL et a été remplacé, selon la délibération du Conseil Municipal de Moncoutant par Monsieur Thierry GULBARD, suppléant jusqu'ici.

Monsieur PETRAUD Gilles était membre du bureau syndical du SVL, par conséquent, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau.

Aussi, Madame la Présidente propose au comité syndical, d'élire un des délégués de la commune de Moncoutant, au sein du bureau syndical. Il est proposé d'élire Monsieur Jean-Marc GOBIN comme membre du bureau syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- ✍ **ELIT M. Jean-Marc GOBIN comme membre du Bureau Syndical en remplacement de M. Gilles PETRAUD,**

3 – Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Mme la Présidente présente aux membres du Comité le rapport sur les orientations budgétaires 2018 (voir document joint).

Chiffres Clés du Débat d'Orientations Budgétaires :

- Baisse de l'abonnement de 6€ en 2018, puis stagnation du prix jusqu'en 2021.
- Pas d'augmentation du prix du m³ d'eau de 2018 à 2021.
- Plus de 22 M€ d'investissements en 5 ans.
- Un financement par emprunt à hauteur de 51 % des investissements.
- Une durée de désendettement contenue à moins de 7 ans en 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE les orientations budgétaires qui viennent de lui être présentées en vue de l'élaboration du BP 2018**

4 – Fixation du prix de l'eau pour 2018

Propositions du Bureau Syndical :

Lors de la réunion du Bureau Syndical du 15 Novembre 2017, les élus ont étudié différentes perspectives financières et plusieurs hypothèses de révision du prix de l'eau pour l'année 2018.

Après en avoir discuté, le Bureau Syndical propose l'évolution suivante pour l'année 2018 :

- Baisse de 6€ HT par an de l'abonnement principal.
- Maintien de l'ensemble des autres tarifs.

	Tarif 2017 HT	Tarif 2018 HT proposé par le Bureau au Comité
Pour les abonnements, le tarif 2018 s'applique au 2^{ème} semestre 2018 et au 1^{er} semestre 2019		
- Abonnement ordinaire :	38,00 € / semestre	35,00 € / semestre
- Abonnement secondaire :	28,50 € / semestre	28,50 € / semestre
- Abonnement borne de puisage :	123,30 € / semestre	125,00 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.094,00 € / semestre	1.094,00 € / semestre
- Consommation tarif ordinaire :	1,01 € / m ³	1,01 € / m ³
- Consommation tarif industriel :	0,83 € / m ³	0,83 € / m ³
- Ventes en gros :	1,35 € / m ³	1,35 € / m ³

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE les tarifs de l'eau potable pour l'année 2018 présentés ci-dessus.**

5 – Fixation des autres tarifs

La délégation de service public, signée avec VEOLIA, offre au SVL la possibilité de modifier, chaque année, tous les tarifs, y compris ceux de la gestion clientèle.

En effet, VEOLIA assure la facturation des abonnés du service eau, avec les tarifs fixés par le Comité du SVL. L'entreprise est rémunérée pour la gestion du service eau, sur la base des prix de la DSP.

Lors de la réunion du 15 Novembre 2017, les élus du Bureau Syndical ont proposé l'application, pour l'année 2018 des tarifs détaillés dans les tableaux ci-après.

▪ **Facturation des travaux (tous assujettis à TVA de 20 %) :**

	Tarif 2017 HT	Tarif 2018 HT Proposé par le Bureau au Comité
- Branchements réalisés par VEOLIA :	Devis HT	Devis HT
- Branchements réalisés dans le cadre d'opérations de travaux du SVL	Devis HT	Devis HT
- Amenée des réseaux pour les lotissements et zones industrielles (réseaux externes au projet) :	30 % du devis HT	30 % du devis HT
- Desserte intérieure des lotissements et zones industrielles :	Devis HT	Devis HT
- Dessertes d'écart :	2.400 € + 20 % du devis HT	2.420 € + 20 % du devis HT
- Renouvellement de Poteau Incendie : ➤ à l'occasion de renouvellement de canalisations d'eau potable par le SVL : ➤ lorsque le poteau incendie est hors service :	0 € 1.550 €	0 € 1.564 €
- Modification de poteau incendie :	Devis HT	Devis HT
- Renforcement de conduite pour la défense incendie :	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE les tarifs 2018 des travaux présentés ci-dessus.**

▪ **Frais d'accès au service (assujettis à TVA de 10 %) :**

	Tarif 2017 HT	Tarif 2018 HT Proposé par le Bureau au Comité
Frais d'accès au service sans déplacement d'agent	40,00 €	40,00 €
Frais d'accès au service avec déplacement d'agent	40,00 €	40,00 €

▪ **Pénalités de retard (sans TVA) :**

	Tarif 2017	Tarif 2018 Proposé par le Bureau au Comité
	Sans TVA	Sans TVA
<u>Entrants :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J + 14 : rappel unique ▪ + 10 Jours : ordre de fermeture 	12,00 €	12,00 €
<u>Clients ordinaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J + 21 : 1er rappel ▪ + 14 Jours : avis de prochaine coupure ▪ + 10 Jours : ordre de fermeture 	3,00 € 12,00 €	3,00 € 12,00 €
<u>Clients communaux et administrations :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J + 58 : rappel unique ▪ +10 jours : ordre de fermeture 	12,00 €	12,00 €
<u>Arrêt de compte :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J + 21 : rappel unique ▪ + 10 Jours : contentieux 	12,00 €	12,00 €

▪ **Frais de fermeture de branchement (assujettis à TVA de 10 %) :**

	Tarif 2017 HT	Tarif 2018 HT Proposé par le Bureau au Comité
Frais de fermeture de branchement (ex : impayés à la demande du SVL, demande de l'utilisateur) :	53,00 €	53,00 €
Frais d'ouverture de branchement	53,00 €	53,00 €
Frais de déplacement pour raisons injustifiées	53,00 €	53,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

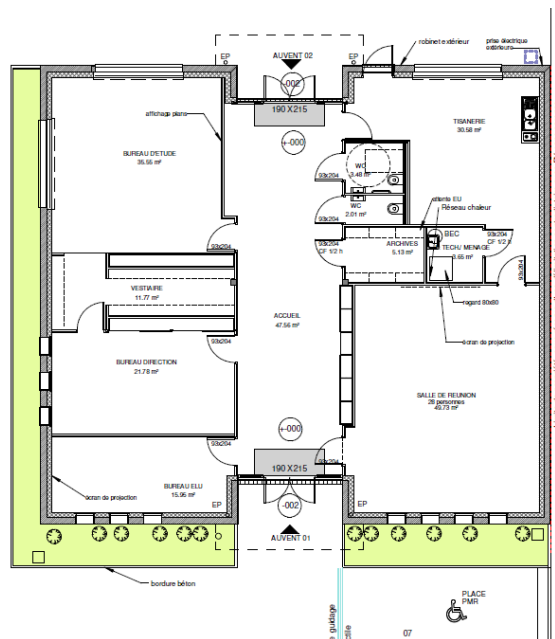
↪ **APPROUVE** les tarifs 2018 présentés ci-dessus.

5 – Etat d'avancement du projet de réhabilitation des bureaux du Syndicat

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que le Permis de construire pour les bureaux du Syndicat a été délivré le 29 Juin 2017 par la Mairie de Bressuire.

Les travaux consistent à la réalisation de 240 m² de bureaux.





Les appels d'offres ont été effectués, et les travaux, divisés en 14 lots, ont été attribués aux entreprises ci-dessous :

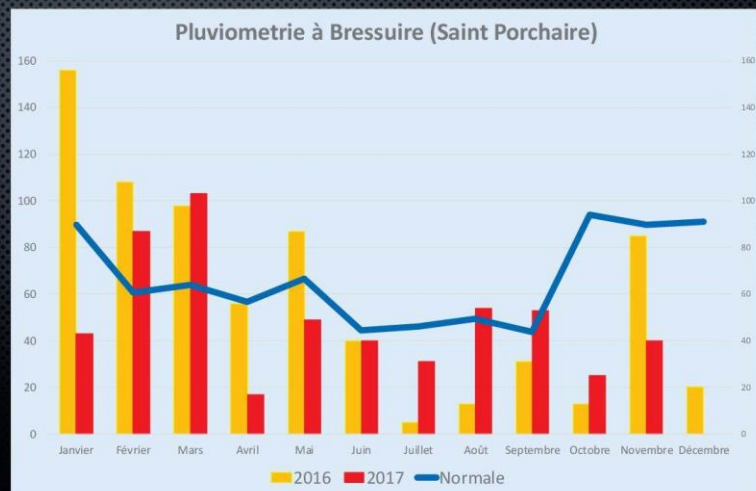
Lot	Détail	Titulaire
Lot 01	Déconstruction - Désamiantage	JOURDAIN (79 320 MONCOUTANT)
Lot 02	Terrassements - VRD	GONORD TP (79 100 THOUARS)
Lot 03	Gros Œuvre	CLOCHARD (79 300 TERVES)
Lot 04	Charpente Métallique - Bardage	GALLARD (49 110 MONTREVAULT)
Lot 05	Etanchéité	FBM (79 300 BRESSUIRE)
Lot 06 Lot 07	Menuiseries Extérieures Menuiseries Intérieures	BODY MENUISERIE (79 250 NUEIL LES AUBIERS)
Lot 08 Lot 09	Cloisons Sèches - Plafond plaques de plâtre Revêtements de sols scellés - Faïences	BOSSARD (79 320 MONCOUTANT)
Lot 10	Revêtements Muraux / Peinture et sols collés	MERLET DECO (79 140 CERIZAY)
Lot 11	Plafonds Suspendus - Isolation	REV'S PLAFONDS (79 120 CHEY)
Lot 12 Lot 13	Plomberie - Sanitaire Chauffage - Ventilation	FBM (79 300 BRESSUIRE)
Lot 14	Electricité Courants Forts & Faibles	BOISSINOT (79 700 MAULEON)

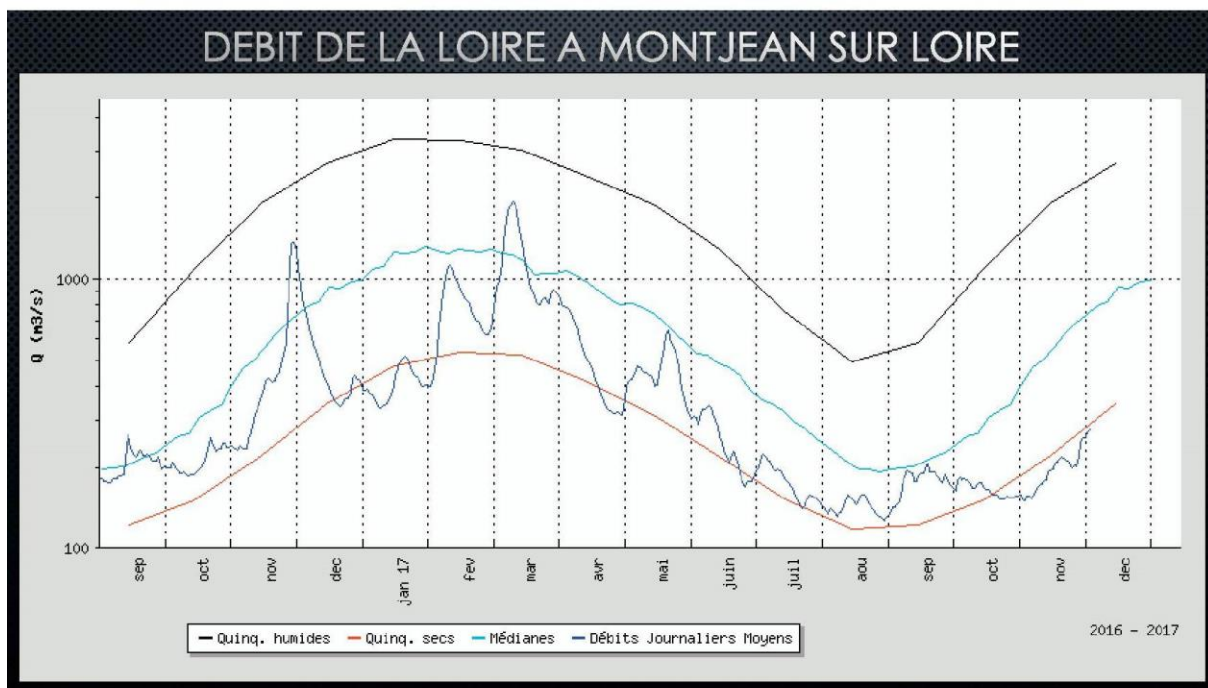
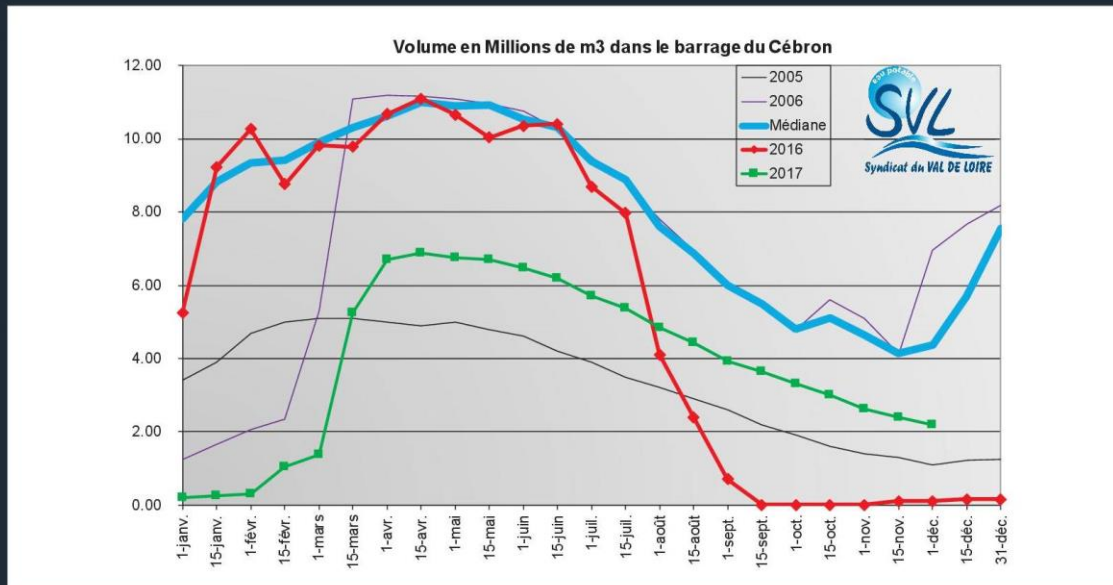


Bilan Ressources Consommations

Décembre 2017

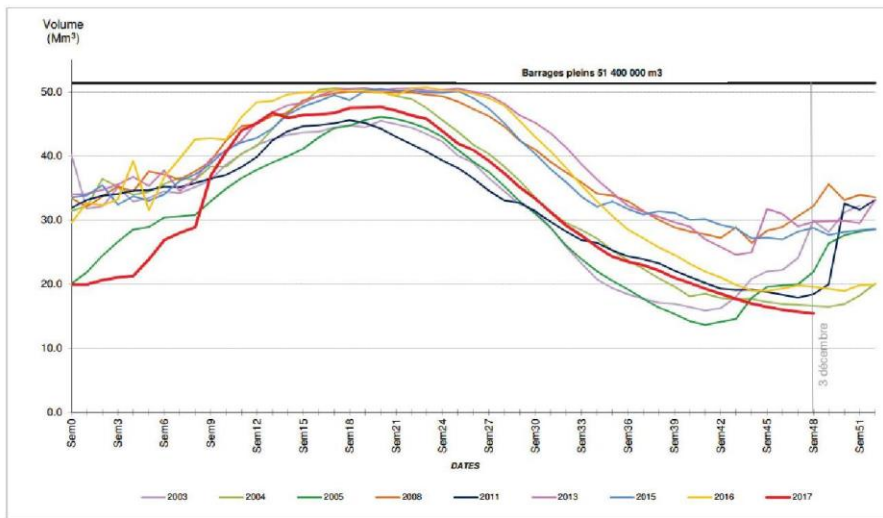
Du 1^{er} Juillet 2016 au 30
Novembre 2017, la
pluviométrie a été de
709mm, contre 1.119mm
en temps normal (Déficit
de 37% - 410mm)



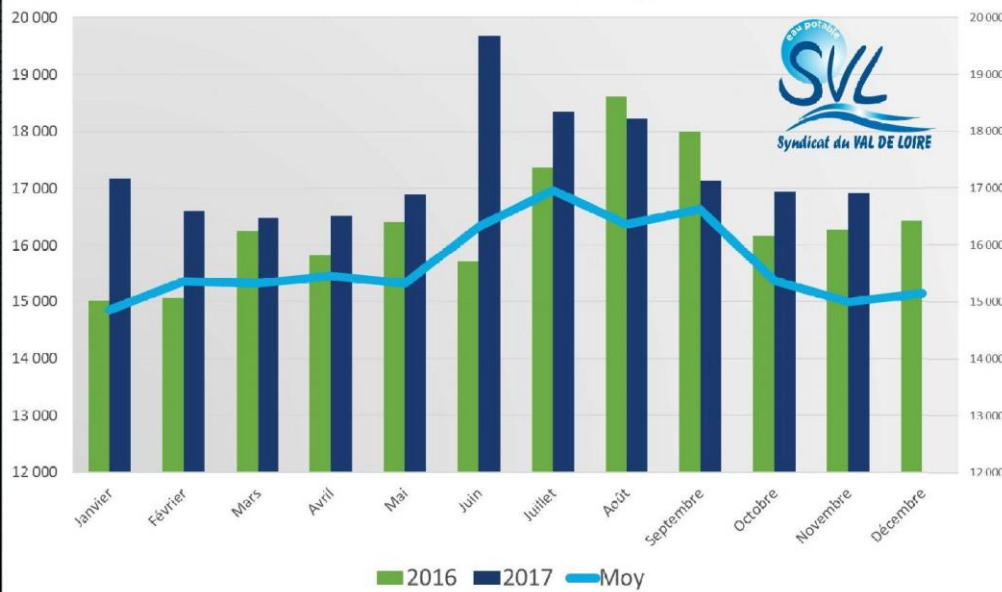


BARRAGES DE VENDEE-EAU

Volumes stockés dans l'ensemble des barrages de Vendée Eau
(sans Moulin Papon)



Volumes mis en distribution (m³/j) sur le réseau



**VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION :
VARIATION PAR RAPPORT
À LA MOYENNE DE CHAQUE MOIS**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
2016	+1%	-2%	+6%	+2%	+7%	-4%	+2%	+14%	+8%	+5%	+9%	+8%	+2,6%
2017	+16%	+8%	+8%	+7%	+10%	+21%	+8%	+11%	+3%	+10%	+13%		+8,3%

Volumes supplémentaires mis en distribution par rapport à une année normale :

- Année 2016 : 260.000 m3 de plus.
- Année 2017 : 530.000 m3 de plus.

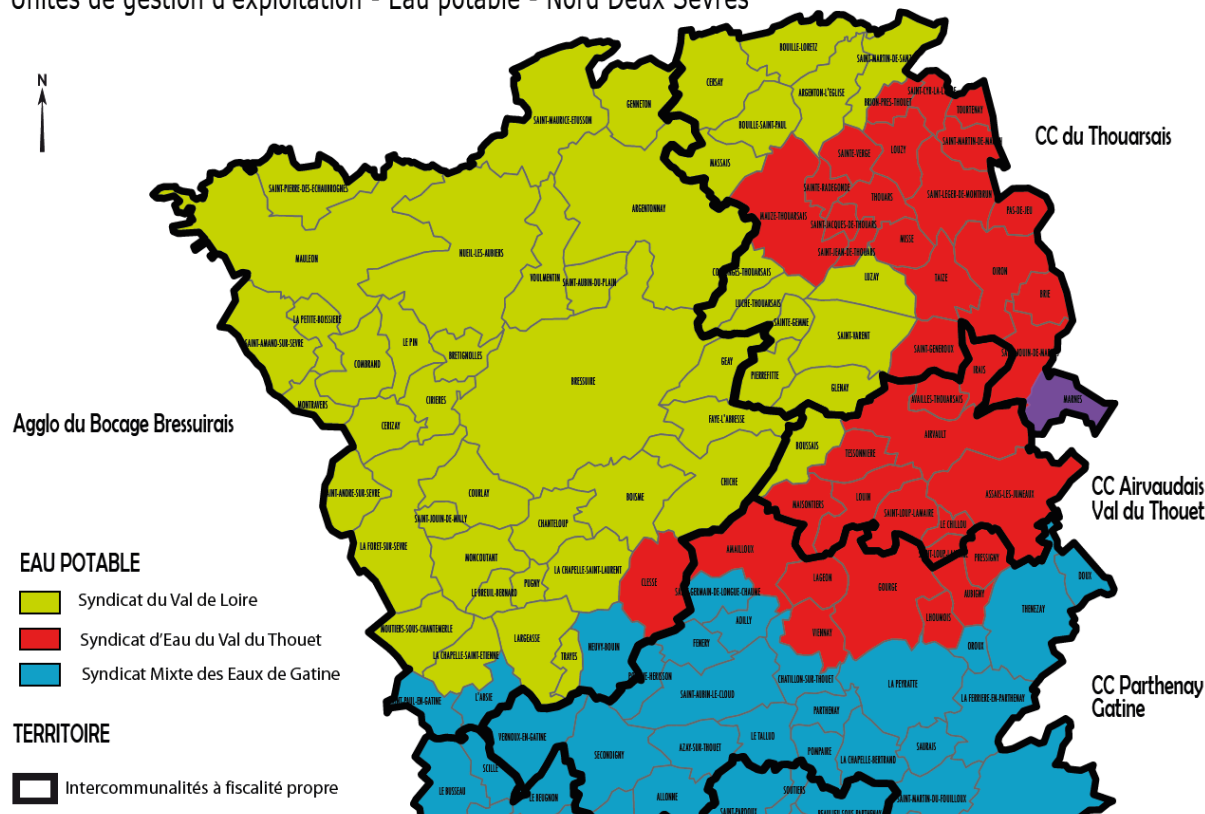
TOTAL Depuis Juillet 2016 = 790.000 m3 supplémentaires mis en distribution

7 – Prise de la compétence Eau Potable par les Intercommunalités à Fiscalité Propre

La compétence Eau Potable est actuellement une compétence communale. Sur le territoire du SVL, les communes ont décidé de transférer l'exercice de cette compétence au Syndicat du Val de Loire.

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu le transfert de cette compétence Eau Potable des communes vers les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (Communautés d'Agglomération et de de Communes). Ce transfert est facultatif à compter du 1^{er} janvier 2018, et devient obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Unités de gestion d'exploitation - Eau potable - Nord Deux Sèvres



Mme la Présidente informe les membres du Comité Syndical qu'une réunion s'est tenue avec les Présidents des structures intercommunales (Agglo2B, CC du Thouarsais, CC de l'Airvaudais et CC de Gâtine) et les Présidents des Syndicats d'eau (SVL, SEVT, Eaux de Gâtine) le 13 Octobre 2017.

Lors de cette réunion, il a été décidé que les 3 intercommunalités prendraient la compétence Eau Potable au 1^{er} janvier 2018, mais ne l'exerceraient pas en direct, avec une représentation-substitution des communes au sein des syndicats existants.

Ainsi, les intercommunalités disposeraient du même nombre de délégués qu'ont les communes actuellement, soit sur le territoire du SVL :

- Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais = 46 délégués.
- Communauté de Communes du Thouarsais = 11 délégués.
- Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet = 1 délégué.

Les nouveaux délégués seront nommés par les intercommunalités, mais devraient à priori rester identiques à ceux nommés actuellement par les communes (pas d'obligation de nommer des délégués communautaires – nomination élargie aux conseillers municipaux).

8 – Questions diverses

8.1 - OBJET : Motion relative au financement des agences de l'eau

Depuis la loi de finances 2015, l'Etat ampute chaque année le fonds de roulement des agences de l'eau de 175 millions d'euros pour financer son propre budget, sans compter une diminution drastique et imposée des effectifs. Ces prélèvements se font au détriment direct des collectivités et des missions des agences de l'eau sans cesse élargies et renforcées.

Pourtant, la politique de l'eau en France, organisée par bassins hydrographiques, gouvernée sur le modèle de petits « parlements », et gérée par les agences de l'eau a largement prouvé son efficacité. Cette efficacité repose sur le principe selon lequel « l'eau paye l'eau » et sur une utilisation solidaire et transparente des redevances perçues sur les usagers par les agences.

Les agences de l'eau injectent 1,85 milliards d'euros par an dans des projets locaux, incluant des systèmes de solidarité différenciée pour les territoires en difficulté. Cette contribution génère plus de 5 milliards d'investissement dans les territoires, ce qui représente un atout majeur en faveur du développement économique et de l'emploi local.

Aussi, tout nouveau prélèvement serait contreproductif, et s'accompagnerait d'une régression dans la mise en œuvre d'une vraie transition écologique des activités industrielles et agricoles dans les territoires et d'une atteinte effective de nos engagements européens.

Le SVL s'oppose fermement à la poursuite des ponctions opérées par l'Etat sur le budget des agences tout comme à la diminution de leurs effectifs. Au contraire, il demande que leur autonomie administrative et financière soit préservée par l'affectation de l'intégralité des recettes des redevances de l'eau aux missions et objectifs de ces agences.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

✎ **APPROUVE la motion présentée ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

La Présidente

Dominique REGNIER

Le Secrétaire de Séance

Josette DUFAURET